



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 30 mai 2022
(OR. fr)

9316/1/22
REV 1

LIMITE

**CORDROGUE 51
SAN 277
ENFOPOL 283
COSI 139**

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	Groupe Horizontal Drogues
Objet:	Réduire l'offre et la demande de cocaïne au sein de l'Union européenne - Conclusions de la présidence du GHD

Suite à la discussion thématique au GHD du 3 mai 2022 sur l'offre et la demande de cocaïne au sein de l'Union européenne, les délégations trouveront ci-joint les conclusions de la présidence du GHD sur ce sujet.



Travaux du Groupe Horizontal Drogues (GHD) : conclusions de la présidence du GHD **Réduire l'offre et la demande de cocaïne au sein de l'Union européenne**

Introduction

Les niveaux de consommation de cocaïne en France et dans l'Union européenne (UE) n'ont jamais été aussi importants que ces dernières années, alors que l'on constate dans le même temps une stabilisation du prix de revente au détail dans l'UE. Les analyses toxicologiques indiquent par ailleurs que la cocaïne consommée en Europe n'a jamais connu de tels niveaux de pureté. La forte hausse des saisies dans l'Union européenne témoigne de l'ampleur des trafics de cocaïne. Ce phénomène s'explique par une plus grande disponibilité du produit et suggère une diffusion ainsi qu'une banalisation croissante de son usage.

La cocaïne est un produit addictif puissant, dont les conséquences sanitaires et sociales associées à sa consommation restent difficiles aujourd'hui à prendre en charge.

Alors que la consommation des produits de la cocaïne s'accélère, une réflexion doit être menée afin d'améliorer l'efficacité de la lutte contre l'offre et la demande de cette drogue. La réunion du Groupe Horizontal Drogues du mois de mai 2022, sous PFUE, sera l'occasion d'approfondir cette thématique et d'aborder les pistes d'amélioration au niveau européen.

1/ *Eléments généraux*

La cocaïne est une substance naturelle présente dans les feuilles de certaines plantes originaires d'Amérique du Sud. Elle a été placée sous contrôle international par la Convention des Nations unies sur les stupéfiants de 1961¹. La cocaïne se consomme très majoritairement sous forme de sel (poudre blanche, également appelée chlorhydrate de cocaïne) et plus rarement sous forme de base (cocaïne « basée » ou « crack », produite par un mélange de cocaïne avec du bicarbonate ou de l'ammoniac). Elle est consommée le plus souvent par voie nasale (sniff), parfois pulmonaire (inhalation de fumée ou de vapeurs par voie orale ou nasale) ou intraveineuse (injection). Elle confère au consommateur une sensation de puissance et de confiance, mais ses effets psychostimulants ne durent que quelques minutes. Le « crack » est encore plus puissant et addictif que la cocaïne sous forme de chlorhydrate.

Aujourd'hui, la feuille de coca n'est cultivée de manière significative que dans trois pays andins² : la Colombie, qui abrite deux tiers de la surface globale de la culture de la coca ; le Pérou, qui abrite environ un quart de la surface globale de culture de la coca et la Bolivie, qui abrite plus d'un dixième de la surface globale de la culture de la coca³.

L'offre de la cocaïne est en perpétuelle expansion, en raison de l'augmentation des superficies de la culture du cocaïer et de l'amélioration des rendements. En 2019, l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) estimait que 1 784 tonnes de cocaïne avaient été produites à l'échelle globale, un record⁴.

¹ Si la convention définit le « cocaïer » comme toute plante du genre *Erythroxylon*, qui comprend plus de 250 espèces, la cocaïne est en pratique extraite des feuilles de deux espèces cultivées : *L'Erythroxylon coca* et *L'Erythroxylon novogranatense*.

² Des cultures marginales existeraient au Venezuela, au Brésil, au Guatemala et en Equateur.

³ Chiffres pour l'année 2019. Source : rapport mondial sur les drogues 2021, Office des Nations unies contre la drogue et le crime (Vienne, juin 2021)

⁴ Equivalent 100% pureté, chiffre issu du rapport mondial sur les drogues 2021, Office des Nations unies contre la drogue et le crime (Vienne, juin 2021)

La consommation connaît aussi une hausse importante : l'ONU DC estime qu'entre 17 et 25 millions de personnes en auraient fait usage en 2019, à l'échelle globale⁵ (consommation probablement sous-estimée). L'ONU DC indique également qu'il y aurait 4.4 millions d'usagers de cocaïne dans l'année en 2021 en Europe centrale et de l'Ouest⁶ (cf. partie 3), alors que l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies estime quant à lui le nombre d'usagers de cette drogue dans l'année, en 2019, à 3,2 millions⁷. La cocaïne demeure la deuxième drogue la plus consommée en Europe, après le cannabis.

2/ L'Europe face à la hausse drastique de l'intensité du trafic de cocaïne

En 2019, les services douaniers et de police de l'Union européenne ont saisi 213 tonnes de cocaïne de tous niveaux de pureté confondus, contre 177 tonnes pour l'année précédente. Ce premier total représente 98 000 saisies⁸ de cocaïne. En France 26,5 tonnes de cocaïne ont été saisies en 2021, contre 13,5 tonnes en 2020, un record. En outre, environ 70 tonnes de cocaïne ont été saisies dans le port de Rotterdam (Pays-Bas) et 90 tonnes au port d'Anvers (Belgique) en 2021. En janvier 2022, plus de 2 tonnes de cocaïne ont été saisies dans le port du Havre (France), premier port d'arrivage en France, soit plus du total de l'année 2019. Conséquence immédiate de l'accélération de cette activité, la violence connexe est en hausse dans la région du Havre. Des dockers, des journalistes, les forces de l'ordre voire des avocats et des magistrats peuvent subir des pressions et des actes de violence.

⁵ Ibid.

⁶ Rapport Cocaine Insights 1 : The illicit trade of cocaine from Latin America to Europe : from oligopolies to free-for-all ?, Office des Nations unies contre la drogue et le crime et Europol, septembre 2021

⁷ Rapport européen sur les drogues 2021 : tendances et évolutions, Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (Lisbonne, juin 2021)

⁸ Ibid.

Après la saturation du marché nord-américain et la diminution de la consommation de cette drogue dans cette région du monde depuis une dizaine d'années, les groupes criminels organisés latino-américains ont accéléré leurs activités en Europe, exploitant notamment le vecteur maritime. Alors que l'on estime que 70% du trafic de cocaïne entre l'Amérique latine et l'Europe était opéré par voie maritime en 2019⁹, la pandémie de Covid-19, qui a entraîné la fermeture des frontières terrestres et le très fort ralentissement de l'activité aérienne, a accentué cette tendance¹⁰.

Nous assistons par ailleurs à un basculement dans les points d'entrée de la cocaïne en Europe. Alors que les côtes galiciennes ou andalouses (port d'Algésiras) ont longtemps représenté une part importante de la cocaïne arrivant en Europe, il semblerait que la Belgique (port d'Anvers), les Pays-Bas (Rotterdam) et l'Allemagne (Hambourg) soient désormais les principaux ports utilisés par les groupes criminels¹¹. La Colombie et le Brésil se partageraient la première place en matière d'exportation de cocaïne vers les côtes d'Europe du Nord, dont une importante partie transite également par l'Amérique centrale, ainsi que par les côtes d'Afrique de l'Ouest.

Ainsi, les ports européens, particulièrement du Nord, se présentent comme les principales portes d'entrée de la cocaïne sur le territoire européen. Dès lors se pose la question du contrôle de conteneurs, alors que plusieurs dizaines de millions d'entre eux transitent ou arrivent en Europe chaque année. A titre informatif, il est estimé que 14.8 millions de conteneurs standard¹² ont transité par le port de Rotterdam en 2019, 11.8 millions pour le port d'Anvers et 9.3 millions par le port d'Hambourg. Les ports du Pirée (Grèce), du Havre et, dans une moindre mesure, de Dunkerque (France), enregistrent aussi des chiffres importants en matière de saisies de cocaïne. Des laboratoires de transformation de la cocaïne ont également été démantelés dans des pays européens comme l'Espagne ou les Pays-Bas¹³.

⁹ Chiffre issu du rapport mondial sur les drogues 2020, Office des Nations unies contre la drogue et le crime (Vienne, juin 2020)

¹⁰ « Plus de 23 tonnes de cocaïne saisies en Allemagne et en Belgique » dans le Monde (le Monde avec AFP), le 24/02/2021

¹¹ Rapport Cocaïne Insights 1 : The illicit trade of cocaine from Latin America to Europe : from oligopolies to free-for-all ?, Office des Nations unies contre la drogue et le crime et Europol, septembre 2021

¹² EVP, pour équivalent vingt-pieds.

¹³ Rapport Cocaïne Insights 2 : Cocaïne : a spectrum of products, Office des Nations unies contre la drogue et le crime et Europol

La voie conteneurisée n'est cependant pas le seul moyen d'acheminement de la cocaïne par le vecteur maritime. Les organisations criminelles, utilisent également les bateaux de plaisance pour la traversée transatlantique, après avoir chargé la marchandise illicite dans la zone Caraïbes. De même, des saisies réalisées par les autorités espagnoles ont révélé l'utilisation de semi-submersibles, voire de submersibles, démontrant la détermination des organisations criminelles dans ce trafic.

Une fois acheminée sur le territoire européen, la cocaïne suit un cheminement relativement classique, passant des mains des organisations importatrices aux grossistes. Ces derniers revendent une dernière fois la marchandise à des groupes criminels plus modestes, qui se chargent de la vente au détail. Il est par exemple estimé qu'un kilogramme de cocaïne pure est revendu, à la sortie du laboratoire dans les pays producteurs, environ 1 000 dollars américains. Il se vend sur le marché français de demi-gros à 30 000 euros environ, avant d'atteindre les alentours de 65 000 euros au détail. En 2021 en France, le produit était ainsi proposé au détail à un prix courant de 65 euros le gramme. Depuis 2010, le prix de revente au détail s'est stabilisé en moyenne au sein de l'UE, malgré des différences importantes de prix entre les pays.

La vente au détail *via* les applications de messageries instantanées grand public (WhatsApp, Signal, Telegram) est en hausse, lesquelles jouissent d'un niveau de cryptage et de sécurité moins important que d'autres plateformes, essentiellement utilisées par les trafiquants de grande ampleur. L'opération *Encrochat* permettait notamment de mettre au jour l'utilisation massive de téléphones cryptés et très sécurisés par des groupes criminels organisés.

La cocaïne vendue au détail n'a jamais atteint des niveaux de pureté aussi importants qu'aujourd'hui. Si la pureté de la cocaïne saisie au sein de l'Union européenne en 2019 oscillait entre 31% et 91%, les moyennes des pays européens s'établissent désormais entre 53% et 68%. En France, le taux moyen de pureté de la cocaïne saisie est de 66% en 2021, contre 46% en 2011. Ces données reflètent ainsi « l'amélioration de la qualité » du produit revendu au détail en raison de la concurrence que se livrent les groupes criminels organisés, et donc sa disponibilité croissante sur les marchés européens.

La plateforme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles EMPACT, pilotée par les Etats-membres de l'UE, permet de faire face aux menaces les plus importantes que représente la grande criminalité internationale organisée qui touche l'UE. Depuis son lancement, dès son projet pilote, la lutte contre le trafic de cocaïne a été une priorité¹⁴. Au cours du cycle actuel¹⁵ (2022-2025), un plan d'action opérationnel (PAO) a été reporté du cycle précédent¹⁶ pour lutter contre « la production, le trafic et la distribution de cannabis, cocaïne et héroïne ». L'objectif est d'identifier et de cibler les réseaux criminels à haut risque impliqués dans le trafic de gros de cannabis, de cocaïne et d'héroïne vers l'UE et de lutter contre la culture, la production, la transformation et la distribution, y compris à l'aide de plateformes en ligne, du cannabis, de la cocaïne et de l'héroïne dans l'UE.

En lien, le cycle EMPACT 2022-2025 a également structuré une nouvelle priorité horizontale et un nouveau plan d'action opérationnel dénommés *High Risk Criminal Networks* (HRCN). Transversal aux autres priorités, HRCN sera consacré à l'identification et à la déstabilisation des réseaux criminels à haut risque actifs au sein de l'UE avec une attention particulière sur ceux qui recourent à la violence, l'intimidation, la corruption, l'usage des armes et au blanchiment. Le trafic de stupéfiants est ici implicitement visé.

En outre, dans le 11e plan d'action du groupe «Application de la loi» (formation douane) 2022-2023, les autorités douanières ont inclus une action sur le trafic de cocaïne dans les envois maritimes, qui vise à mieux identifier les tendances, les risques et les modes opératoires et à recenser les bonnes pratiques.

¹⁴ Conclusions du Conseil sur la définition des priorités de l'UE pour la lutte contre la criminalité organisée entre 2011 et 2013 du juin 2011 (11050/11), Conclusions du Conseil sur la définition des priorités de l'UE pour la lutte contre la grande criminalité organisée entre 2014 et 2017 du juin 2013 (12095/13)

¹⁵ Conclusions du Conseil fixant les priorités de l'UE pour la lutte contre la grande criminalité organisée pour l'EMPACT 2022-2025 (9184/21)

¹⁶ Conclusions du Conseil sur la définition des priorités de l'UE pour la lutte contre la grande criminalité internationale organisée entre 2018 et 2021 (9450/17)

En outre, la présidence française a poursuivi ses efforts pour renforcer la coopération entre l'UE et l'Amérique latine avec l'adoption, le 3 mars 2022, par les ministres de l'intérieur des États membres de l'UE et des ministres chargés de la sécurité des États membres du Comité latino-américain de sécurité intérieure (CLASI) (Argentine, Bolivie, Costa Rica, Équateur, El Salvador, Panama, République dominicaine, Chili) d'une déclaration conjointe annonçant la création d'une task force temporaire consacrée à la lutte contre le trafic de drogue¹⁷.

3/ Une demande de cocaïne en pleine expansion et des niveaux de prévalence inquiétants

La popularité de la cocaïne connaît un essor, qui se traduit par des niveaux de prévalence toujours plus importants au sein de l'Union européenne. L'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) fait état de 2.2 millions de jeunes de 15 à 34 ans ayant eu recours à la cocaïne au moins une fois au cours de l'année écoulée (2.1% de cette tranche d'âge)¹⁸, en 2021. En population générale (15 à 64 ans), la prévalence s'établit à 1.2%, soit 3.5 millions de personnes. On estime que le nombre de consommateurs ayant expérimenté la cocaïne a été multiplié par quatre ces vingt dernières années.

Même la cocaïne basée (« crack ») semble désormais sortie de sa niche populationnelle. Alors qu'elle semblait plutôt circonscrite à des milieux précaires, sa consommation se diffuse dans certains pays de l'UE. C'est notamment le cas en France, où le nombre de consommateurs de « crack » à haut risque a été estimé à 42 800 en 2019, soit une multiplication inquiétante par rapport aux 7 520 estimés en 2010. Le nombre de personnes signalées en traitement pour « crack » dans le pays a doublé, passant de 3 388 en 2010 à 6 921 en 2018¹⁹.

Ainsi, les usages de la cocaïne, tant sous sa forme chlorhydrate que sous sa forme basée, représentent un défi global pour les pouvoirs publics européens, dans la mesure où ils touchent un public hétérogène. Si certaines consommations sont plus problématiques que d'autres, les effets néfastes des produits de la cocaïne sur la santé sont souvent mésestimés.

¹⁷ 6762/22

¹⁸ Rapport européen sur les drogues 2021 : tendances et évolutions, Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (Lisbonne, juin 2021)

¹⁹ Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT), 2019.

4/ Un produit présentant de nombreux risques, trop souvent méconnus des usagers comme des professionnels de santé

Souvent circonscrite à une consommation festive et dans certains environnements socio-professionnels, la cocaïne continue de bénéficier aujourd'hui d'une image plus positive, liée souvent à la sociabilité, à la performance professionnelle et sexuelle et ce, malgré ses effets néfastes sur la santé. La consommation de cocaïne peut entraîner de nombreuses complications aiguës sévères pouvant aller jusqu'au décès : troubles neurologiques, cardiologiques ou vasculaires, respiratoires, psychiatriques, infectieux, dermatologiques ou obstétricaux. En termes addictologiques les complications concernent la dépendance, la gestion du *craving*²⁰, les « descentes » difficiles à gérer, la présence fréquente d'une poly consommation de produits : alcool, autres stimulants, benzodiazépines, voire opioïdes.

D'une manière générale, les usagers ou potentiels usagers sont peu au fait de ces risques, dans un contexte de diffusion élargie et de banalisation de la consommation. Les professionnels de santé, généralistes ou spécialistes divers, dont les urgentistes et les médecins du travail, ne sont quant à eux probablement pas suffisamment sensibilisés et équipés pour repérer, orienter et prendre en charge les consommateurs des produits de la cocaïne.

A l'échelle européenne (24 pays de l'Union), 57 000 personnes admises en soins au cours de l'année écoulée ont cité la cocaïne comme la drogue leur posant le plus de problèmes. Près de la moitié d'entre eux y étaient admis pour la première fois, un chiffre en constante hausse depuis 2013²¹. Enfin, il n'existe pas, pour les produits de la cocaïne, de traitement de substitution c'est le cas pour les opioïdes. Néanmoins, la prise en charge des usagers est possible et permet, lorsque les conditions sont réunies, de les inscrire dans un parcours de soins efficace visant le ralentissement des fréquences de consommation, ainsi que des quantités consommées.

²⁰ Impulsion véhiculant un besoin irrépressible de consommer des produits stupéfiants.

²¹ Rapport européen sur les drogues 2021 : tendances et évolutions, Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (Lisbonne, juin 2021)

5/ *L'impact environnemental de la cocaïne*

La production et le transport de la cocaïne revêtent également un aspect environnemental. Les zones de production du cocaïer sont notamment concernées, notamment en Colombie, victimes de la déforestation de la forêt amazonienne afin d'y planter de la feuille de coca. Ce sont près de 2.4 millions d'hectares de forêt qui auraient été rasés au cours de ces 25 dernières années²², pour des nouvelles plantations. Par ailleurs, les zones reculées de la forêt amazonienne, mais aussi des côtes pacifiques colombiennes et les régions frontalières²³ sont largement plébiscitées par les groupes criminels organisés en raison de l'incapacité des forces armées colombiennes à y exercer un contrôle total.

Par ailleurs, la monoculture de la coca, combinée à l'utilisation de pesticides, appauvrit les sols. Les insecticides utilisés participent ainsi à une disparition de la faune et de la flore entourant des champs de cocaïers (234 000 hectares à l'échelle globale, en 2019²⁴).

L'extraction des substances psychotropes contenues dans les feuilles de coca se présente également comme une source de pollution majeure. Afin de transformer les feuilles de coca en pâte-base puis en cocaïne, les groupes criminels organisés utilisent notamment de l'acétone, de l'acide sulfurique, de l'essence et du kérosène, dont les restes sont par la suite rejetés dans la nature, notamment les sols et cours d'eaux entourant les laboratoires clandestins en Amazonie colombienne et au Pérou. Chaque année, plus de 15 millions de litres de produits chimiques seraient ainsi déversés dans le fleuve Amazone²⁵.

22 Source : Drug Enforcement Administration

23 La région entre l'Equateur et la Colombie est particulièrement en proie à la criminalité.

24 Chiffre issu du rapport mondial sur les drogues 2021, Office des Nations unies contre la drogue et le crime (Vienne, juin 2021)

25 Source : Commission Nationale pour le Développement et la Vie sans drogues, gouvernement du Pérou (2018)

6/ Pistes de réflexion : comment l'Union européenne peut-elle collectivement mieux répondre au problème de la cocaïne ?

La Stratégie²⁶ et le Plan d'action²⁷ de l'Union européenne en matière de de drogues (2021-2025) offrent à l'Union un cadre afin de répondre plus efficacement aux défis posés par le trafic et la consommation de cocaïne en Europe. Un nombre important des actions suivantes sont prises en compte et sont mises en œuvre dans le cadre d'EMPACT.

Mise en œuvre de la stratégie de l'Union européenne en matière de drogue (2021-2025)

- 1.1 Cibler les organisations criminelles à haut risque actives dans l'UE et sur les marchés transfrontières de la drogue ; définir les priorités en synergie avec la plateforme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles (EMPACT) ; perturber les modèles d'activités criminelles, en particulier ceux qui encouragent la collaboration entre différentes organisations criminelles ; et s'attaquer aux liens avec d'autres menaces en matière de sécurité.
- 1.2 Suivre, dépister, geler et confisquer les produits des organisations criminelles actives sur les marchés des drogues illicites et les instruments qu'elles utilisent.
- 2.1 Lutter contre le trafic de drogues et de précurseurs de drogues à destination ou au départ de l'UE au moyen de circuits commerciaux légitimes.
- 2.2 Renforcer la surveillance des points de passage aux frontières qui ne font pas partie des circuits commerciaux établis afin de prévenir plus efficacement les franchissements illicites ou non déclarés des frontières extérieures de l'UE.
- 3.1 Lutter contre les marchés des drogues illicites utilisant les technologies numériques.

²⁶ Stratégie de l'UE en matière de drogue (2021-2025) (JO C 102 du 24.3.2021, p. 1).

²⁷ Plan d'action de l'UE en matière de drogue (2021-2025) (JO C 272 du 8.7.2021, p.2).

- 3.2 Cibler le trafic de drogues par les services postaux et express.
- 4.1 Lutter contre la production illicite de drogues de synthèse et la culture de plantes servant à fabriquer des drogues illicites.
- 4.3 Lutter contre la criminalité environnementale liée à la production et au trafic illicites de drogues.
- 5.2 Fournir, mettre en œuvre et, le cas échéant, améliorer la disponibilité des interventions de prévention ciblées fondées sur des données probantes pour les jeunes et les autres groupes vulnérables.
- 5.4 Diffuser les données scientifiques les plus récentes en matière de prévention auprès des décideurs et des professionnels, et leur dispenser une formation.
- 6.1 Assurer l'accès volontaire à des services de traitement et de soins, qui travaillent en étroite concertation et collaboration avec d'autres services de santé et d'aide sociale.
- 9.2 Veiller à ce que le dialogue et le partage d'informations avec les régions ou pays tiers concernant les stratégies, les objectifs et les initiatives pertinentes s'inscrivent dans la durée.
- 9.3 Encourager la coopération internationale en associant davantage les agences compétentes de l'UE, dans les limites de leurs mandats respectifs.
- 10.1 Renforcer et élargir les capacités de recherche et encourager un partage et une utilisation accrue des résultats.
- 10.5 Assurer un financement adéquat de la recherche, de l'innovation et de la prospective dans le domaine de la drogue.

Ainsi, en s'inscrivant dans le cadre de ces deux textes, il convient de proposer quelques pistes d'amélioration :

Lutter contre l'offre

1. Accélérer la coopération en matière de renseignement maritime et portuaire.
2. Renforcer la coopération avec les pays-sources du trafic, notamment en Amérique latine, y compris via la task force temporaire dédiée à la lutte contre le trafic de stupéfiants dans le cadre de coopération avec le CLASI, afin de prévenir l'envoi de cargaisons de cocaïne, notamment par conteneurs.
3. Perturber les réseaux de vente et de distribution de cocaïne en ligne, passant notamment par une attention renforcée sur les réseaux sociaux et par l'augmentation des capacités des pôles cyber des services répressifs pour permettre le démantèlement de réseaux cryptés.
4. Renforcer la coopération afin de prévenir et combattre le trafic de drogues en ligne, afin de protéger les jeunes.
5. Favoriser une approche multidisciplinaire pour récolter, croiser et corréler de gros volumes de données (dont celles issues du *darknet*) avec les informations préexistantes dans les services spécialisés.
6. Renforcer les programmes de cultures de substitution viables et inscrits sur le long terme, permettant aux cultivateurs de feuilles de coca, notamment en Colombie, en Bolivie et au Pérou, de subvenir à leurs besoins malgré l'abandon de la culture de la coca.
7. Promouvoir la recherche européenne afin de mieux identifier les flux et les circuits de distribution de la cocaïne en Europe. Renforcer la lutte contre le blanchiment de l'argent provenant du commerce de cocaïne dans l'Union, notamment à des fins de ciblage et d'entrave des acteurs de haute valeur.
8. Développer les enquêtes et les capacités d'identification de la provenance des précurseurs chimiques découverts dans les laboratoires illicites européens de cocaïne afin d'en déterminer les flux et d'être en mesure d'identifier une quelconque tendance sur la potentielle synthèse de la pâte de coca au sein de l'UE.
9. Renforcer la coopération sur le contrôle des précurseurs dans les pays latino-américains qui le souhaitent et qui sont exposés au trafic et au détournement de précurseurs.

Prévenir les usages et accompagner les usagers

1. Améliorer l'information de la population, en développant par exemple des messages de prévention afin d'informer le public des risques sanitaires, judiciaires voire environnementaux de la consommation de cocaïne.
2. Sensibiliser les jeunes, en renforçant les compétences psychosociales.
3. Renforcer les connaissances des différents professionnels de santé et des milieux professionnels où la consommation de la cocaïne est identifiée, afin d'améliorer le repérage et la prise en charge.
4. Elaborer des fiches qui seraient publiées dans les revues professionnelles des médecins afin de les aider à identifier, repérer et orienter les patients usagers de cocaïne.
5. Promouvoir la réduction des risques et des dommages et engager des actions en faveur des usagers particulièrement désinsérés, notamment les usagers de « crack ».
6. Contribuer à une meilleure prise en charge des usagers, selon différentes approches thérapeutiques (thérapie cognitivo-comportementale, approche motivationnelle et management des contingences).
7. Sensibiliser les organisateurs de soirées, l'intervention en milieux festifs étant un axe de prévention et de réduction des risques privilégié.
8. Accélérer la coopération technique, scientifique et médicale à l'échelle européenne afin de développer des traitements de substitution aux produits de la cocaïne, y compris le « crack » et augmenter les financements accordés aux instituts médicaux de recherche afin qu'ils parviennent à identifier des traitements de substitution aux produits de la cocaïne.
9. Dynamiser la recherche européenne, en particulier clinique, afin de renforcer la prise en charge, fondée sur des preuves scientifiques, des usagers de cocaïne et de crack, mais également de renforcer la recherche sur le développement de médicaments de substitution.
